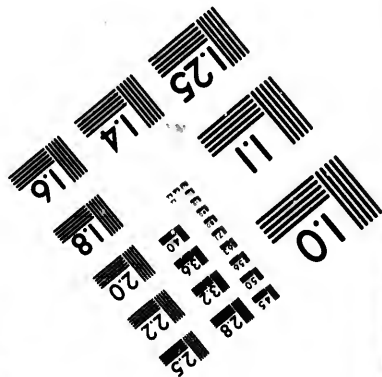
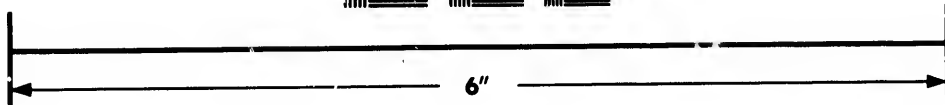
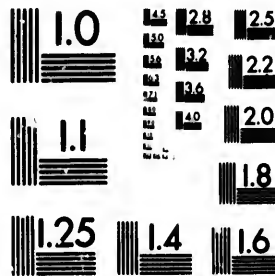


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1985**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/<br>Couverture de couleur   | <input type="checkbox"/> Coloured pages/<br>Pages de couleur   |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/<br>Couverture endommagée  | <input type="checkbox"/> Pages damaged/<br>Pages endommagées   |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/<br>Couverture restaurée et/ou pelliculée  | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/<br>Pages restaurées et/ou pelliculées  |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/<br>Le titre de couverture manque   | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/<br>Pages décolorées, tachetées ou piquées   |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/<br>Cartes géographiques en couleur   | <input type="checkbox"/> Pages detached/<br>Pages détachées  |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/<br>Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)   | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/<br>Transparence   |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/<br>Planches et/ou illustrations en couleur  | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/<br>Qualité inégale de l'impression   |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/<br>Relié avec d'autres documents   | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/<br>Comprend du matériel supplémentaire   |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion<br>along interior margin/<br>La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la<br>distortion le long de la marge intérieure   | <input type="checkbox"/> Only edition available/<br>Seule édition disponible   |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may<br>appear within the text. Whenever possible, these<br>have been omitted from filming/<br>Il se peut que certaines pages blanches ajoutées<br>lors d'une restauration apparaissent dans le texte,<br>mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont<br>pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata<br>slips, tissues, etc., have been refilmed to<br>ensure the best possible image/<br>Les pages totalement ou partiellement<br>obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,<br>etc., ont été filmées à nouveau de façon à<br>obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/<br>Commentaires supplémentaires:  |  |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

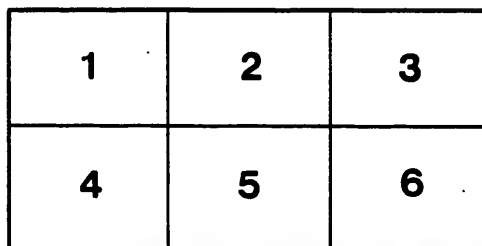
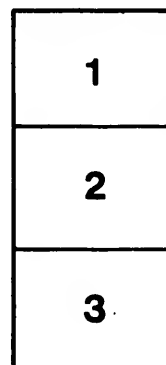
Seminary of Quebec  
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec  
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

CONFÉDÉRATION  
NOTRE-DAME  
AUXILIATRICE

BREVETÉE

LA SAINTE



CONFÉDÉRATION DES

DE NOTRE-DAME AUXILIATRICE

dirigée par les Sœurs

avec l'approbation de

ibliothèque

seminaire de

seminaire de

CONDORCET & C<sup>ie</sup>

Via à-vis l'Audience

IMPRIMERIE PAR LUDGER DUYER

1858

N.

LA S  
D'A  
éri  
A.  
P.  
av  
cet  
TR

---

---

DI  
E

**L**  
Tur  
mée  
Vien  
ferv  
Aux  
U  
avec

# CONFRERIE DE N. D. AUXILIATRICE.

LA SAINTE CONFRÉRIE ou CONFÉDÉRATION  
D'AMOUR DE NOTRE DAME AUXILIATRICE,  
érigée à Munich, par autorité de feu S.  
A. S. E. de Bavière, confirmée par N. S.  
P. le Pape INNOCENT XI, le 18 Août, 1684,  
avec les Prières conformes à l'esprit de  
cette Association; augmentée d'une IN-  
STRUCTION sur les INDULGENCES, &c.

---

## PRECIS DE L'HISTOIRE DE LA CON- FRÉRIE DE NOTRE DAME AUXILIATRICE.

**L**A consternation où se trouva  
l'Empire l'an 1683, lorsque le  
Turc vint inopinément avec une ar-  
mée formidable, assiéger la ville de  
Vienne en Autriche, occasionna cette  
fervente dévotion envers Notre Dame  
Auxiliatrice.

Un père capucin, qui prêchait alors  
avec grand zèle dans l'église paroissiale

4  
siale de St. Pierre, à Munich en Bavière, exhorta tout le monde, d'une manière fort touchante, à se mettre sous la protection de Notre Dame Auxiliatrice, qui était déjà en vénération dans cette église et à venir fréquemment implorer son secours contre les efforts d'un puissant ennemi, dont il y avait tout à craindre pour les états de la chrétienté. Le zèle du prédicateur eut bientôt le succès qu'il en espérait : on fit des prières publiques ; la dévotion à Notre Dame Auxiliatrice s'accrut de jour en jour, et devint tellement du goût de tout le monde, qu'après que l'armée chrétienne eût battu celle des infidèles, et fait lever le siège de Vienne, qui était pour ainsi dire aux abois, on souhaita de continuer, par manière d'action de grâce, la même dévotion à Notre Dame Auxiliatrice, et d'établir sous sa protection une confrérie, en mémoire de cette victoire signalée, qui fut visiblement un coup du ciel.

Le sérénissime électeur Maximilien de Bavière, qui avait commandé une aile de l'armée chrétienne, pendant

que  
Lor  
info  
vill  
da à  
l'ére  
tesé  
date  
indu  
que  
dan  
le s  
sole  
l'ég  
célé  
Bue  
C  
con  
coeu  
Mar  
offr  
prié  
ave  
rico  
rite  
Vie  
les  
et c



que le roi de Pologne et le duc de Lorraine commandait le reste, étant informé de ce qui s'était passé dans la ville capitale de son électorat, demanda à N. S. Père le Pape Innocent XI, l'érection de cette confrérie. Sa sainteté la lui accorda par une bulle, en date du 18 août, 1684, et annexa des indulgences à la confrérie. Tellement que le 8 de septembre suivant, pendant que son altesse sérénissime faisait le siège de la ville de Bude, on érigea solennellement par ses ordres, dans l'église paroissiale de Munich, cette célèbre confrérie, à quoi la prise de Bude peut servir d'époque.

C'est depuis ce temps-là que les confrères de cette association unis de cœur dans l'amour de Jésus et de Marie, s'assemblent à Munich, et offrent les uns pour les autres des prières et des sacrifices, implorant avec un saint empressement la miséricorde de Dieu, afin que par les mérites de Jésus-Christ et de la Sainte Vierge, il veuille préserver de tous les maux de l'âme et du corps, ceux et celles qui sont de cette confrérie,

les favoriser de sa bénédiction spéciale dans toutes leurs actions et entreprises et leur faire la grâce de mourir de la mort des justes. Tel est le but ou la fin de cette confrérie. Voici les devoirs.

### RÈGLES DE LA CONFRÉRIE.

**CEUX** qui sont reçus dans cette confrérie, doivent, s'ils sont prêtres, dire une messe tous les ans, dans laquelle ils recommanderont particulièrement à Dieu les âmes de tous les défunts associés.

Cette messe ne sera pas seulement appliquée en général à tous les confrères vivans, mais à chacun d'eux en particulier en la manière que Jésus-Christ s'offrit à son père éternel le jour de sa passion. Ceux qui ne sont pas prêtres, diront un chapelet, les fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité, de la Présentation, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption de la Vierge. Ils ajouteront à ce Chapelet, un *Pater* et un *Ave* pour les Confrères défunts, et recommanderont leurs âmes à Dieu,

Que  
dire  
qués  
par d  
ra su  
dire  
l'acq  
V  
de d  
d'au  
toute  
gent  
ché  
seul  
en r  
à-di  
ne d  
si, e  
point  
point  
ères  
priv  
vou  
F  
on  
per  
rec  
ten

Que si quelqu'un a.ait manqué de dire son Chapelet, les jours marqués ci-dessus, soit par oubli, ou par quelqu'empêchement, il y pourra suppléer un autre jour, ou il fera dire une Messe dans l'année pour l'acquit des Prières qu'il aura omises.

Voila en quoi consiste l'obligation de cette Confrérie ; il n'y a point d'autres Prières à réciter durant toute l'année ; et ces devoirs n'obligent même personne sous aucun péché : mais, si l'on y manque, on est seulement privé des fruits que l'on en retirerait en s'en acquittant : c'est à-dire, que si, étant Prêtres, vous ne dites point la Messe prescrite, ou si, étant Laïques, vous ne récitez point vos Chapelets, vous n'avez point de part aux Messes ou aux Prières des autres : c'est cependant vous priver d'un bien considérable, dont vous pouviez profiter à peu de frais.

Pour ce qui regarde l'Enrôlement, on avertit le public que la Confrérie permet à tous Prêtres associés de recevoir ceux ou celles qui souhaitent s'y engager, non pas cependant

de leur autorité privée, mais comme agens et députés de la dite Confrérie, laquelle trouve bon de donner ce pouvoir à chacun des dits Prêtres, afin que cette dévotion si importante et si utile fasse plutôt et plus facilement les progrès que l'on désire.

Les Parents peuvent aussi enrôler leurs enfans dans cette Confrérie, pourvu qu'ils s'obligent de dire pour eux les prières prescrites, jusqu'à ce que ces enfans soient en état de les dire eux-mêmes ; ou bien ils feront célébrer une Messe tous les ans pour chacun d'eux, selon qu'il a été dit ci-devant.

On prie les Prêtres qui admettent quelques personnes dans la Confrérie de se donner la peine d'en prendre les noms, et de les envoyer à celui de qui ils ont reçus leurs billets d'association, afin qu'il les fasse tenir au Préfet de la Confrérie à Munich en Bavière, pour être insérés dans les Régîtres de l'Association.

Il est bon que l'on sache que les Images qui se distribuent sont bénites, par conséquent on doit les avoir

en  
mê  
vot  
ces  
de  
mis  
que  
il d  
aut  
non  
AV  
T  
et a  
Ta  
Co  
niè  
mo  
alo  
act  
me  
no  
d'  
for  
de  
sit  
ac  
m

en singulière vénération. Il convient même de les baiser souvent par dévotion. On peut aussi mettre une de ces Images sur sa poitrine à l'heure de la mort et ordonner qu'elle soit mise avec soit dans le tombeau. Si quelqu'un vient à perdre son image, il doit au plutôt s'en procurer une autre, et y écrire ou faire écrire son nom.

### AVANTAGE DE LA CONFRÉRIE.

TOUS les Associés s'étant confessé, et approchant dignement de la Sainte Table le jour de leur entrée dans la Confrérie, gagnent Indulgence plénière, comme aussi à l'article de la mort. Que s'ils ne le peuvent faire, alors il leur suffira de produire un acte de Contrition le plus parfaitement qu'ils pourront, invoquant le S. nom de Jésus de bouche ou de cœur.

Il y a aussi pour eux soixante jours d'Indulgences, autant de fois qu'ils font quelque œuvre de dévotion ou de charité, comme par exemple, visitant les malades, les prisonniers, accompagnant le très-Saint Sacrement, logeant les pauvres, assistant

aux funérailles, aux Processions, aux Litanies, &c.

Outre le grand nombre de Messes qui se disent annuellement par les Prêtres associées, on en célèbre une solennelle à Munich toutes les Fêtes de la Vierge, à l'Autel de Notre Dame Auxiliatrice, pour les membres de la Confrérie, après quoi on chante solennellement les Litanies, ce qui attire un concours de peuple, qui joignent leurs vœux particuliers à toutes les Prières publiques pour les Associés.

De plus on célèbre chaque année dans la même Eglise un Obit solennel, et un grand nombre d'autres Messes, les Mercredis après la Nativité de Notre Dame, pour les Confrères défunts. On vous recommande de dire pour eux un *Pater* et *Ave*, le jour des Fêtes de la Sainte Vierge, parce qu'il est fort croyable que Dieu leur sera plus propice ces jours-là qu'en d'autres.

Enfin l'Autel de la Confrérie étant privilégié par tous les Mercredis de l'année, et pour toute l'Octave des

Tr  
pén  
bie  
gat

est  
fré

ava

qu

40

lio

po

fai

les

co

lev

les

re

qu

m

se

br

de

m

tr

fr

v

**T**répassés, les Associés peuvent espérer qu'après leur mort ils seront bientôt délivrés des flammes du Purgatoire.

De tout ce qui vient d'être dit, il est aisé de conclure que cette Confrérie est assurément l'une des plus avantageuses du Christianisme, puisque l'on y dit annuellement plus de 40,000 Messes et plus de deux Millions de Couronnes ou Chapelets pour ceux et celle qui les s'y sont fait enregistrer : cela, afin que Dieu les préserve de tout mal spirituel et corporel, qu'il les bénisse dans toutes leurs actions et entreprises, et qu'il les favorise enfin d'une mort heureuse.

Après cela ne parait-il pas en quelque sorte impossible que tant de milliers de personnes implorant le secours de Dieu par un si grand nombre de prières et de sacrifices, et de si justes fins, ne soient favorablement écoutées ? Quand même il se trouverait quelqu'un dans cette confrérie, qui après avoir mené une vie peu chrétienne, méritât de la

terminer en mauvais état, on aura encore lieu d'espérer que Dieu dont la miséricorde est sans bornes, touché par tant de prières et de sacrifices, qui tous les jours lui sont offerts en l'honneur de Jésus-Christ et de sa Sainte Mère, inspirerait à ce pécheur des sentimens d'une vraie contrition avant sa dernière heure, et que par ce moyen il le préserverait de la damnation éternelle.

Cette confrérie étant donc l'une des plus avantageuses, et des plus salutaires à tous égards, on prie très humblement messieurs les Ecclesiastiques, et surtout les Pasteurs des âmes, de la vouloir annoncer aux Prônes à leurs Paroissiens, et de contribuer autant qu'il leur sera possible à l'accroissement de cette dévotion.

---

#### O R A I S O N

*Qu'on doit adresser à la Sainte Vierge, le jour de son entrée dans la Confédération d'Amour.*

GLORIEUSE Vierge Marie, Reine du Ciel et de la Terre, moi N. très-petite créature, qui, après Jésus

Chri  
toute  
hum  
dern  
cons  
ment  
pieu  
prot  
toute  
aux  
cept  
non  
(ou  
alors  
votr  
on  
les  
de J  
votr  
les  
cor  
bén  
qu'  
rir  
C  
qui  
vot  
dan  
vou



Christ votre cher Fils, ai mis en vous toute ma confiance, je me prosterne humblement à vos pieds comme le dernier de vos serviteurs, pour me consacrer entièrement et irrévocablement à votre service, dans cette pieuse confrérie érigée sous votre protection, et je vous promets, (sans toutefois m'y obliger par vœux) qu'aux jours de votre immaculée Conception, Nativité, Présentation, Annonciation, Visitation et Assomption (ou dans un autre tems si je ne puis alors,) je réciterai le Chapelet en votre honneur avec le plus de dévotion qu'il me sera possible, pour tous les Associés, afin que par les mérites de Jésus-Christ votre cher Fils, et par votre puissante intercession, Dieu les préserve de tout mal spirituel et corporel durant cette vie, qu'il les bénisse dans toutes leurs actions, et qu'il leur fasse enfin la grâce de mourir de la mort des Justes.

Comme c'est le désir de vous plaire qui me porte à embrasser cette Dévotion et à m'engager pour toujours dans cette vénérable Confrérie, je vous supplie très-humblement, Vierge

Sainte, de vouloir bien me recevoir au nombre de vos Cliens, et de me lier avec vous du lien indissoluble d'un amour éternel.

O glorieuse Vierge ! Daignez me regarder du haut de votre Trône, de l'œil favorable qui est toujours ouvert sur ceux et sur celles qui se sont dévoués à votre service. Prenez, je vous prie, possession de mon cœur, qui est disposé à vous aimer véritablement, sincèrement et éternellement. Et comme je fais aujourd'hui écrire mon nom dans ce Livre de Confrérie de votre Amour, écrivez-le pareillement dans votre Cœur maternel, et priez votre Fils qu'il lui plaise de le mettre au nombre de ceux qui sont écrit dans le Livre de la Vie éternelle. Ainsi soit-il.

PRIÈRE JOURNALIÈRE.

*d'un Associé à Notre Dame Auxiliatrice,*

MA très-fidèle Mère, je viens à vous, pour ratifier la Consécration que je vous ai faite de ma chétive personne en la Confrérie de votre saint Amour, et pour vous demander avec une profonde humilité la conti-

quat  
Divi  
sur t  
votre  
couv  
dont  
Et c  
sins  
du  
sous  
tern  
cune  
rer.  
yre  
ale ;  
très-  
les  
puis  
don  
déli  
éter  
ave  
dis.  
L  
S  
Jés  
Sei  
Jés  
Jés

cevoir  
 et de  
 soluble  
 ez me  
 ne, de  
 ouvert  
 ent dé-  
 ez, je  
 cœur,  
 vérita-  
 nelle-  
 rd'hui  
 re de  
 rez-le  
 mater-  
 plaise  
 x qui  
 a Vie  
 trice,  
 ns à  
 tion  
 tive  
 otre  
 der  
 anti-

nuation de votre favorable assistance,  
 Divine Marie, étendez sur moi et  
 sur tous mes confrères le manteau de  
 votre protection, et mettez nous à  
 couvert des traits de la colère de Dieu  
 dont nous sommes justement menacés,  
 Et comme la poule protège ses pous-  
 sins sous ses ailes pour les préserver  
 du Milan, de même couvrez-nous  
 sous les ailes de votre teudresse ma-  
 ternelle, afin que le Démon n'ait au-  
 cune prise sur nous pour nous dévo-  
 rer. Mais surtout prenez ma pau-  
 vre âme en votre sauve-garde spéci-  
 ale; car, étant souillée de péchés  
 très-énormes, elle a lieu de craindre  
 les peines de l'enfer, si elle n'est  
 puissamment secourue. Aidez-la  
 donc, ô Vierge Sainte! afin qu'étant  
 délivrée de ce danger, elle puisse  
 éternellement chanter vos louanges  
 avec les Bienheureux dans le Para-  
 dis. Ainsi soit-il.

**LITANIES DE SAINTE ANNE,  
 SEIGNEUR, ayez pitié nous.**

Jésus Christ, ayez pitié de nous.

Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus Christ, écoutez nous.

Jésus Christ exaucez nous.

Père céleste, vrai Dieu, ayez pitié de nous  
Fils, vrai Dieu, Rédempteur du monde,  
ayez pitié de nous.

Saint Esprit, vrai Dieu, ayez pitié de nous.

Saint Trinité, un seul Dieu, ayez pitié.

Sainte Marie, priez pour nous.

Sainte Mère de Dieu,

Sainte Vierge des Vierges,

Sainte Anne, Épouse de St. Joachim,

Ste. Anne, Mère de la Ste. Mère de  
Dieu,

Ste. Anne, Belle Mère de St. Joseph,

Ste. Anne, Arche de Noé,

Ste. Anne, Arche d'Alliance du Seigneur.

Ste. Anne, Montagne d'Oreb,

Ste. Anne, Racine de Jessé,

Ste. Anne, Arbre fertile,

Ste. Anne, Arbre fruitier,

Ste. Anne, descendue de Race Royale,

Ste. Anne, Joie des Anges,

Ste. Anne, Enfant des Patriarches,

Ste. Anne, Oracle des Prophètes,

Ste. Anne, Gloire de tous les Saints  
et Saintes,

Ste. Anne, Nuée féconde,

Ste. Anne, Nuée reluisante,

Ste. Anne, Nuée claire,

Ste. Anne, Vaisseau rempli de Grâces.

Ste. Anne, Miroir d'obéissance,

Ste. Anne, Miroir de patience,

Ste. Anne, Miroir de miséricorde,

Priez pour nous.

Priez pour nous.

Ste.

Ste.

Ste.

Ste.

Ste.

Ste.

Ste.

Ste.

Ste.

Ste.

Ste.

Ste.

Ste.

S

S

S

V

B

C

AVE

An

vo

ble

dé

me

Pa

Ste. Anne, Miroir de dévotion,  
 Ste. Anne, Forteresse de l'Église,  
 Ste. Anne, Refuge des Pécheurs,  
 Ste. Anne, Aide des Chrétiens,  
 Ste. Anne, Délivrance des Prisonniers,  
 Ste. Anne, Reconfort des Mariés,  
 Ste. Anne, Mère des Veuves,  
 Ste. Anne, Matrone des Vierges,  
 Ste. Anne, Port assuré des Navigans,  
 Ste. Anne, Chemin des Pèlerins,  
 Ste. Anne, Médecin des Malades,  
 Ste. Anne, Santé des Languissans,  
 Ste. Anne, Lumière des Aveugles,  
 Ste. Anne, Langue des Muets,  
 Ste. Anne, Oreille des Sourds,  
 Ste. Anne, Aide de tous ceux qui vous,  
 invoque :—Priez pour nous.  
 V.—Le Seigneur a aimé Sainte Anne,  
 R.—Et il a été fait Amateur de sa  
 Beauté.

### ORAISON.

O Dieu tout-puissant et éternel, qui  
 avez voulu choisir la Bienheureuse Ste.  
 Anne pour la Mère de celle qui a enfanté  
 votre Fils unique, accordez-nous favora-  
 blement qu'en honorant sa mémoire avec  
 dévotion, nous puissions parvenir, par ses  
 mérites, à la gloire de la vie éternelle.—  
 Par Jésus-Christ notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

LAUDATUR JESUS CHRISTUS,

de nous  
monde,

de nous.  
ez pitié.

Priez pour nous.  
him,  
de  
ph,  
gneur.

yale,

Priez pour nous.  
s  
ces.

Priez pour nous.

---

*Oraison à Notre Dame Auxiliatrice,  
qu'on doit réciter les jours de ses  
Fêtes, avant que de dire le Chapelet  
pour les Associés.*

O Sacrée-Vierge Marie, très-digne de gloire et de louange, je vous offre par mon Saint Ange Gardien un très humble salut, et je viens en ce jour consacré à votre honneur, vous rendre le culte et la vénération que je vous dois, Que je suis aise que la vie m'ait été prolongée jusqu'à présent pour pouvoir vous servir et vous rendre quelque honneur par le récit du Chapelet de la Confédération de votre Saint Amour. C'est dans cette vûe, Vierge Sainte, que je vais le commencer, désirant de le réciter tout entier avec tant d'attention, que vous en puissiez ressentir un accroissement de joie dans le Ciel. Que ne puis-je, en le récitant, vous dire l'*Ave Maria* avec autant de révérence que l'Archange Gabriel le prononça lorsqu'humblement prosterné à vos pieds dans la plus respectueuse contenance,

il v  
grâ  
Vou  
mes  
cite  
sent  
lors  
mou  
Vou  
mes  
béné  
pele  
voti  
jam  
imp  
votr  
rie  
pau  
l'he  
A  
ten  
cet  
la  
les  
cri  
vot  
ter  
qu

il vous dit : *Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous :— Vous êtes bénie entre toutes les femmes.* Je voudrais aussi pouvoir réciter cet *Ave Maria* avec les mêmes sentimens qu'avait Sainte Elisabeth lorsque le cœur tout embrasé d'amour, et ravie de joie, elle s'écria : *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni.* Je veux enfin réciter ce *Chapelet* avec autant d'ardeur et de dévotion que tous vos vrais *Dévots* l'ont jamais récité, et qu'ils ont imploré ou implorent actuellement la faveur de votre protection, disant : *Sainte Marie Mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.*

Au reste, *Vierge Sainte*, mon intention est d'appliquer le fruit de cette *Prière* à tous les *Membres* de la *Communauté* de votre *St. Amour*, lesquels par l'obligation du *Saint Sacrifice* de la *Messe*, ou par le récit de votre *Chapelet*, tachent de s'acquitter de leurs devoirs : et cela, afin qu'eux et nous, soyons préservés de

tous les maux de l'âme et du corps ; que le seigneur nous bénisse dans toutes nos actions durant cette vie, et qu'après la mort, nous parvenions à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

*Il faut commencer son Chapelet en disant d'abord au nom de Jésus et de Marie. Le Chapelet fini, vous direz la Prière suivante.*

### ORAI SON.

REINE du Ciel et de la Terre, incomparable Mère de mon Dieu, agréez, je vous prie, ce Chapelet que je viens de réciter, et qui a été composé en votre honneur. Je l'offre avec tous ceux qui vous seront offerts aujourd'hui dans toute l'étendue de notre Confédération. Ne refusez pas ce petit présent, je vous en conjure, mais écoutez favorablement les Prières de vos serviteurs et servantes. Il y a présentement plusieurs milliers de personnes de notre Confrérie qui implorent avec humilité, votre puissant secours, disant et répétant : *Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pauvres pécheurs,*

mair  
Exa  
de D  
mult  
nous  
tes c  
terc  
d'êta  
bénit  
frep  
cons  
spéc  
Ah!  
notr  
par  
qu'e  
fice  
offer  
cour  
liers  
les  
tous  
lut  
une  
qua  
reti  
J  
Sain



*maintenant et à l'heure de notre mort.*  
 Exaucez, s'il vous plait, Marie, Mère  
 de Dieu, ces prières et ces vœux si  
 multipliés de vos humbles Cliens, et  
 nous obtenez de Dieu, par les mérites  
 de Jésus-Christ, et par votre inter-  
 cession auprès de lui, la grâce  
 d'être préservés de tout mal, d'être  
 bénis dans toutes nos actions et en-  
 treprises durant cette vie, et d'être  
 consolés et assistés d'une manière  
 spéciale à l'heure de notre mort.—

Ah! ne permettez point qu'aucun de  
 notre Confédération termine sa vie  
 par une mauvaise mort, mais faites  
 qu'en considération du Saint Sacri-  
 fice de la Messe, qui est si souvent  
 offert en votre honneur pendant le  
 cours d'une année, et de tant de mil-  
 liers de Chapelets que vous récitez  
 les Associés, aux jours de vos Fêtes,  
 tous vos Cliens aient à cœur leur sa-  
 lut éternel, et impétrez-nous à tous  
 une heureuse sortie de ce monde,  
 quand il plaira à Dieu de nous en  
 retirer.

Je vous recommande aussi, Vierge  
 Sainte, les âmes de tous nos défunts

Associés, en particulier de ceux qui sont décédés cette année ; afin qu'en vertu de la douloureuse Passion de Jésus-Christ, et de votre puissante intercession, elles soient délivrées de tous leurs tourmens, et reçues à la vie éternelle. Et pour obtenir plus efficacement la fin de ma prière, je vais réciter pour elles l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique.

*Pater Noster, — Ave Maria.*

*Protestation d'amour que l'on doit faire à Notre-Dame tous les jours de ses Fêtes.*

TRES charitable Vierge et Mère, je vous salue, et je me réjouis de l'honneur que l'on s'efforce de vous rendre aujourd'hui dans tout le monde chrétien. Je désire de renouveler en ce jour de votre Fête l'obéissance filiale que j'ai voué à votre cher Fils et à vous, de même que la ferme confiance que j'ai mise en sa bonté et en votre protection : et nonobstant mon indignité, j'ose unir mon cœur avec le vôtre par un nouveau et indissoluble lien d'amour. Vous sça-

vez  
suis  
des  
dan  
m'e  
du  
pou  
vot  
me  
et  
me  
Il r  
joie  
de  
me  
con  
son  
mo  
bes  
  
je  
j'a  
né  
de  
br  
dis  
ra  
de

eux qui  
n qu'en  
sion de  
uissante  
rées de  
es à la  
ir plus  
ère, je  
on Do-  
élique.  
a.

n doit  
jours

Mère,  
ois de  
e vous  
monde  
veller  
sance  
r Fils  
ferme  
nté et  
stant  
cœur  
t in-  
sça-

vez, ô Vierge sainte, que je ne me suis engagé dans votre Confrérie, qu'à dessein de vous servir fidèlement pendant tout le cours de ma vie, et de m'embraser toujours de plus en plus du feu sacré du divin amour. C'est pour cela qu'en ce jour consacré en votre honneur, je renouvelle le ferme propos que j'ai fait de vous servir et que de rechef je me mets humblement sous votre puissante protection. Il ne m'est pas possible d'exprimer la joie que je ressens d'être fait membre de cette noble Confraternité, où tout me porte à espérer avec une humble confiance, que par les grâces qui y sont attachées, j'obtiendrai en ce monde tous les secours dont j'aurai besoin, et la vie éternelle en l'autre.

Oui, quelque grand pécheur que je sois, et quoique par mes infidélités j'ai mille fois mérité l'enfer ; j'ose néanmoins espérer qu'en vue de tant de milliers de Messes, et de ce nombre innombrable de Chapelets qui se disent annuellement pour moi, je serai préservé de la mort des impies et de la damnation éternelle : Je les of-

fre, Vierge sainte, ces Prières et ces Messes à votre Fils en votre honneur pour moi en particulier, et je désire d'en retirer autant de fruit, que si moi-même je les disais. Je me recommande vivant et mourant aux mérites de ces Prières et de ces Sacrifices avec une ferme confiance que vous ne les mépriserez point. Oui, j'espère que par tous ces suffrages que vous adressent si fréquemment pour mon salut, tous les membres de notre Confraternité, parmi lesquels il y a sans doute quantité de saintes âmes, j'obtiendrai la grâce d'une heureuse mort qui me conduira à la vie éternelle.

Ne souffrez donc point, aimable Mère de mon Jésus, que je sois frustré de mes espérances. mais faites que par vos mérites et par l'entremise de notre Confédération, je sois préservé de tout mal en cette vie et en l'autre. Ainsi si soit-il.

*Oraison que l'on doit dire devant  
Notre-Dame Auxiliatrice.*

TRES aimable Vierge Marie, je vous révere et je vous salue du plus

pro  
dés  
et d  
vou  
qui  
votr  
de  
sou  
de  
ren  
flèc  
nal  
ces  
teu  
prit  
cœu  
cré  
jour  
l'am  
par  
j'y  
lem  
O  
ent  
et

profond de mon cœur, je brûle d'un désir de vous aimer, de vous honorer et de vous imiter. Que ne puis-je vous donner des marques d'un amour qui ait un parfait rapport à celui que votre cher Fils a pour vous. Mère de miséricorde, daignez me prendre sous votre protection : servez-moi de bouclier à l'heure de la mort : rendez mon cœur impénétrable aux flèches envenimées de l'esprit infernal : Mère de mon Dieu, repoussez ces traits enflammés du démon tentateur, et j'aurai gravé dans mon esprit et toujours empreinte dans mon cœur l'image de votre personne sacrée ; je veux même en avoir toujours un image, afin de me rappeler l'amour que je vous ai voué et qu'il paraisse que j'y ai toujours vécu, que j'y suis mort, et que je veux éternellement persévérer. Ainsi soit-il.

*Oraison de l'Enfant Jésus entre les bras de sa Mère.*

AIMABLE JESUS, je vous adore entre les bras de votre sainte mère, et je vous rends du plus profond de

mon cœur, ~~mes~~ hommages qui vous sont d<sup>és</sup>. Je n'oserais, comme l'épouse des cantiques, aspirer à un *baiser de votre bouche* ; je m'en reconnais infiniment indigne : mais permettez moi seulement ô doux Jésus, d'approcher, comme Madelaine, mes lèvres pécheresses de vos pieds sacrés : afin que par ce baiser il s'excite en mon cœur quelques nouvelles flammes de votre divin amour. Rendez-moi digne de cette faveur, ô très doux Jésus ! et pour l'amour de votre sainte mère, banissez de mon cœur tout ce qui vous y déplaît, et unissez-le inséparablement au vôtre. Je vous embrasse de toute l'étendue de mon âme, et je voudrais qu'il me fût permis de vous insérer dans mon cœur. C'est dans ce cœur, quelque misérable qu'il soit, que je vous conjure de fixer votre séjour, de le posséder pleinement, et d'en faire le lit de votre repos.

Divin Jésus, ne permettez point que je me sépare jamais de vous : mais surtout à l'heure de ma mort soyez dans mon cœur, faites-le tri-

ompher de toutes les attaques du Démon. Faites que votre Image soit gravée dans le fond de mon cœur, pour qu'elle me donne en ce dernier combat la force de résister à tous les ennemis de mon salut. J'espère, ô mon Jésus, qu'en considération de cette sainte Image, vous me favoriserez d'une consolation spéciale en ce périlleux jour : et dans cette espérance, je me recommande vivant et mourant à votre divine miséricorde.

Ainsi soit-il.

*Prière qui se peut dire en accompagnant le Très-Saint Sacrement.*

O très-glorieux Jésus, je crois fermement que vous êtes réellement présent dans cet Auguste Sacrement, et que vous y êtes actuellement accompagné de plusieurs milliers d'AnGES. Que ne puis-je aussi vous y rendre un honneur proportionné à votre Majesté, et vous y accompagner avec tout le respect qui vous est dû. Je vous y adore comme vrai Dieu et souverain Seigneur, et je vous demande très-humblement votre

divine et miséricordieuse bénédiction. Je vous offre tous les pas que je fais à votre suite, avec tous ceux des personnes qui sont ici présentes, en union et action de grâces de toutes les démarches douloureuses que vous avez faites pour moi durant le cours de votre Passion. Et comme je désire de recevoir l'Indulgence promise à ceux qui vous accompagnent en ce divin Sacrement, je vous conjure de me l'accorder efficacement par votre grande miséricorde. Ainsi soit-il.

*Pater et Ave.*

*Acte de Filiation par lequel on prend la Sainte Vierge pour Mère.*

Afin que cette Acte soit plus efficace, il faut premièrement adresser la Prière à Jésus-Christ, en cette sorte.

MON Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme, Fils unique de Dieu et de la Sainte Vierge, je vous adore comme mon souverain Créateur, mon Rédempteur, mon premier principe et ma dernière fin : je vous conjure par tout ce que vous avez enduré pour mon salut, et en vue de la part que votre sainte Mère y a prise,



de vouloir renouveler en ma faveur ce Testament mystérieux que vous fîtes sur l'Arbre de la Croix, lorsque vous donâtes à Saint Jean la qualité de Fils de Marie, et de dire encore une fois pour moi à votre aimable Mère : *Femme, voilà votre Fils* ; de me donner entièrement à elle sous cette qualité, et de me faire la grâce de lui appartenir absolument, comme son Fils, de la manière la plus parfaite qu'il est possible ; et de l'avoir éternellement pour Mère. Et vous, Vierge Sainte, Mère de grâce et de miséricorde, au nom et pour l'amour de votre adorable Fils, et par le souvenir de toute ce qui se passa sur le Calvaire, agréez, s'il vous plaît, mon offrande, et ratifiez dans le Ciel l'Acte par lequel je me consacre à vous sur la terre, pour dépendre de votre puissance pendant toute l'éternité. Ainsi soit-il.

*Après votre Prière, vous prononcerez dévotement l'Acte de Filiation qui suit.*

Au Nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit. Ainsi soit-il.

**TRES Sainte Vierge Mère de mon Dieu, ma toute-puissante Avocate et unique espérance après votre adorable Fils : Je soussigné pauvre pécheur et le plus indigne de vos serviteurs, humblement prosterné devant le Trône de la gloire de Dieu et de la votre ; fortifié du souvenir de ces Mystérieuses paroles que Jésus mourant vous adressa du haut de sa Croix, pour vous déclarer Mère des Fidèles en la personne de Saint Jean, disant : *Femme, voilà votre Fils*, animé d'un véritable désir de vivre éternellement sous les lois de votre dépendance, et me confiant en vos ineffables bontés, je vous supplie de vouloir me recevoir au nombre de vos Enfants, de me prendre en cette qualité sous votre protection, et de me servir de Mère durant cette vie et pendant l'éternité. C'est en la présence des adorables Personnes de la très-sainte Trinité, et à la face de toute la Cour céleste, que je vous choisis aujourd'hui pour ma Mère, et que sous votre bon plaisir j'ose me déclarer votre Fils, et prendre à jamais cette qualité dont**

je sui  
chère  
satisfa  
de vo  
et pou  
mise  
té, je  
possi  
tière  
mon  
sées,  
en u  
moi,  
je le  
vert  
qu'a  
être  
glor  
com  
Vou  
le s  
pou  
voi  
ave  
bra  
pr  
ma  
de

je suis indigne, mais qui m'est plus chère que la vie. Et pour mieux satisfaire au désir que Dieu m'inspire de vous appartenir plus étroitement, et pour me rendre par votre entremise plus agréable à sa divine Majesté, je vous fais, autant qu'il m'est possible, une donation parfaite, entière et irrévocable de mon corps, de mon âme, de toutes les bonnes pensées, paroles et actions de ma vie ;— en un mot, de tout ce qui dépend de moi, et je vous en déclare, autant que je le puis, la Maîtresse absolue en vertu de cet Acte dont je prétends qu'aucune clause ne puisse jamais être révoquée. Je vous supplie, très-glorieuse Vierge, par cet amour incompréhensible qui est entre Jésus et Vous, et par toutes les tendresses que le souvenir de la Passion vous donne pour les pauvres pécheurs, de recevoir mon Acte, d'agréer la confiance avec laquelle je me jette entre vos bras, de m'accorder la grâce de votre protection maternelle tous les jours de ma vie, et particulièrement à l'heure de ma mort, et de faire qu'en tout et

partout la volonté de Dieu et la vôtre  
s'accomplisse parfaitement en moi.

Ainsi soit-il.

Faite ce d

18

Après avoir fait cet Acte, vous le signerez de votre main, ou on signera en votre nom, et vous vous considérerez toute votre vie comme une personne de la dépendance et du domaine de la Ste. Vierge, qui avez l'honneur de l'avoir pour Mère, et d'être au nombre de ses Enfans.

Vous célébrerez cette Filiation chaque année, le Vendredi qui précède immédiatement la Semaine Sainte, lequel est particulièrement consacré à la mémoire des douleurs de la Mère de Dieu, et vous communiez ce jour-là ; ce que vous ferez aussi toutes les Fêtes de la Sainte Vierge ; il serait même bon de renouveler alors votre Acte de Filiation. Souvenez-vous de dire cinq *Ave Maria* les jours suivans :—

Le 8 de Décembre, jour de l'Immaculée Conception.

Le 2 de Février, jour de la Purification.

Le 25 de Mars, jour de l'Annonciation.

Le Vendredi de la Semaine de la Passion, auquel on célèbre la Fête de la Compassion de la Sainte Vierge.

Le 2 de Juillet, jour de la Visitation.

Le 15 d'Août, jour de l'Assomption.

Le 8 de Septembre, jour de la Nativité.

Le 21 de Novembre, jour de la Présentation.

L. J. C.

---

*Instruction sur les Indulgences.*

L'Indulgence est une rémission des peines temporelles dûes pour les péchés dont on a reçu l'absolution dans le sacrement de pénitence ou ce qui est la même chose, les indulgences sont une commutation faite par l'autorité de l'Eglise de la peine temporelle, qui reste à expier après la rémission des péchés contre une autre peine moindre.

Le sacrement de pénitence remet les péchés et la peine éternelle, qu'ils méritent ; mais il laisse l'obligation de les expier par des peines temporelles, de sorte que si on ne les expie

pas en cette vie on les expiera en l'autre.

Quand Dieu eut pardonné à Adam, il lui imposa sur la terre, à lui et à toute sa postérité, des travaux et des douleurs qui dureront jusqu'à la fin du monde. Quand le Seigneur remit à David le péché que lui fit commettre, l'orgueilleuse complaisance qu'il avait eu de faire le dénombrement de son peuple, il lui donna le choix de trois punitions terribles, d'une famine de sept années, d'une guerre de trois mois, ou d'une peste de trois jours. Quand Jean Baptiste parut pour préparer les voies du Seigneur, il ne prêcha pas seulement la nécessité absolue de la contrition du cœur et de la conversion de l'âme, mais encore celle de faire de dignes fruits de pénitence par des pleurs et des peines, par des aumônes et des œuvres pénibles.— Aussi la pénitence est elle appelée un baptême laborieux qui doit être accompagné, dit le saint concile de Trente de pleins et de grands travaux.

La mesure des peines temporelles dûes pour l'expiation des péchés par-

don  
règ  
out  
aux  
me  
sat  
pé  
se  
en  
qu  
M  
m  
p  
v  
c  
r  
n  
a  
l  
e  
e

donnés est effrayante, puisqu'elle se règle sur la grandeur de Dieu qui a été outragé. Les peines du Purgatoire, auxquelles sont condamnés ceux qui meurent sans avoir ici bas entièrement satisfait à la justice de Dieu pour les péchés qui leur ont été remis, surpassent de beaucoup tous les tourmens endurés par les martyrs et tout ce qu'un mortel peut souffrir sur la terre. Mais que fait l'Eglise, notre tendre mère, pour diminuer cette mesure de pénitence ? Elle choisit certaines œuvres de pénitence, de religion et de charité, et par l'autorité, qu'elle a reçu de Jésus Christ, elle leur donne plus de poids et plus de force pour acquitter en les accomplissant toute la dette immense qu'on a contractée envers la majesté divine, selon que cette indulgence est plénière ou partielle. L'indulgence plénière a par elle même la force de remettre toute la mesure des peines temporelles que doit le pécheur pour les péchés que Dieu lui pardonne. L'indulgence partielle ne remet pas toute la mesure des peines, elle ne remet qu'une partie

des peines dûes aux péchés pardonnés. L'indulgence plénière qui a par elle même la force de remettre toute la mesure des peines temporelles ne s'applique à chacun que suivant l'étendue et la ferveur des dispositions saintes qu'il y apporte. Aussi on peut gagner l'indulgence plénière sans le gagner plénièrement. Jugez vous sur ce principe. Lorsque vous vous êtes confessé et que vous avez communé pour gagner l'indulgence n'aviez vous aucune affection au péché véniel ? N'étiez-vous attaché à aucune vanité ? Etiez-vous rempli de ferveur et de bonne volonté pour le bien ? Avez-vous été ensuite beaucoup meilleure ? Si cela est, vous avez gagné l'indulgence plénière dans un haut degré.

Que l'Eglise puisse remettre aux pénitens la peine temporelle que méritent leurs péchés, en leur imposant à sa volonté certaines œuvres satisfactives. C'est ce que nous apprend l'Evangile. En effet dans Saint Matthieu, chap. 16, v. 19. Nous lisons ces paroles de J. C. à Saint Pierre.

“ Je  
me d  
fierez  
ciel,  
la ter  
Et a  
Evan  
roles  
tres  
tout  
sera  
que  
par  
pou  
Pie  
sé à  
glis  
fin  
pli  
Ch  
sa  
va  
jo  
de  
d  
c  
g



" Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, le sera aussi dans le ciel." — Et au chap. 18, vs. 18, du même Evangile, nous lisons encore ces paroles de Jésus Christ à tous les apôtres : " En vérité je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié aussi dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera pareillement délié dans le ciel." Ce pouvoir donné par Jésus Christ à St. Pierre et à ses autres apôtres est passé à leurs successeurs, puis que si l'Eglise est établie pour durer jusqu'à la fin du monde, et qu'elle ne peut remplir la foi que s'est proposée Jésus Christ, savoir, le salut des hommes, sans avoir les mêmes pouvoirs qu'avaient les apôtres. L'Eglise a toujours usé du pouvoir de remettre ou de retenir les péchés et d'accorder des indulgences, ne lisons nous pas dans la seconde épître aux Corinthiens chap. 2, vs. 10, que Saint Paul abrège la durée de la pénitence de l'in-

cestueux de Corinthe ! Dès les premiers siècles, les Evêques ne l'abrogeaient-ils pas à la prière des martyrs et de ceux qui souffraient pour la foi de Jésus Christ, aux pécheurs, qui s'étaient mis au nombre des pénitens et soumis à la pénitence publique ? — Le concile de Trente frappe d'anathême ceux qui assurent, ou que les indulgences sont inutiles, ou que la puissance de les accorder n'est pas dans l'Eglise.

Les indulgences tirent leur vertu du prix infini des satisfactions de Jésus Christ des mérites de la Sainte Vierge et des Saints, qui en tirent eux mêmes toute leur force, c'est ce qu'on appelle le *trésor de l'Eglise*.

Ceux qui ont le pouvoir d'accorder des indulgences sont le Pape, Vicaire de J. C. et chef visible de l'Eglise, pour tous les fidèles de l'Eglise, et les Evêques, chacun dans leur diocèse, selon les règles prescrites par l'Eglise, d'après ces règles les Evêques n'y accordent que des indulgences partielles, et le Pape seul accorde des plénières.

Inc

1.  
qu'  
che  
son  
en  
sep  
apr  
tri

un  
pe  
du  
le  
to  
gl  
at  
co  
a  
m  
d

*Indulgence que peut gagner  
tout fidèle,*

1.—Il y a indulgence plénière, qu'on peut gagner deux Dimanches chaque mois, pour trois personnes associées, qui récitent, soit en commun soit en particulier, sept fois chaque jour, le matin, après midi et le soir, *Gloria patri, &c.*, avec un *Ave Maria*.

2.—Une indulgence plénière une fois chaque mois, pour les personnes qui disent tous les jours du mois : *Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des armées, toute la terre est pleine de sa gloire. Gloire au père, gloire au fils, gloire au Saint Esprit, comme Dieu était digne de gloire au commencement comme il l'est maintenant et le sera toujours dans les Siècles des Siècles.*—  
*Ainsi soit-il.*

3.—Une indulgence plénière un jour de chaque mois, quand

on est dans l'usage de dire tous les jours : Loué et remercié, soit à jamais le très saint et très divin sacrement. Chaque jour on gagne cent jours d'indulgences en disant ces paroles avec un cœur contrit.

4.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui chaque jour par zèle pour le salut des âmes, récitent le *veni creator*, il y a chaque jour cent jours d'indulgence, et trois cents jours durant l'Octave de la Pentecôte.

5.—Une indulgence plénière deux Dimanches par mois aux personnes qui récitent chaque jour dans la matinée, le *Salve Regina* avec ces versets et répons :—

V. *Dignare-me laudare-te, virgo sacrata!*

R. *Da mihi virtutem contra hostes tuos.*

*Benedictus Deus in sanctis suis, et sanatus in omnibus operibus suis.*

Et le soir le *subtuum presidium* avec les mêmes versets et répons.

6.  
une  
font  
d'es  
les  
ans  
la m

7  
une  
ré  
l'A  
On  
Mi  
jus  
Di  
Sa  
jo  
du  
a  
à  
&  
L  
&  
8

6.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui font tous les jours un acte de foi, d'espérance et de charité: tous les jours une indulgence de sept ans et de sept quarantaines, et à la mort une indulgence plénière.

7.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui récitent au moins une fois le jour *l'Angelus* au son de la Cloche.— On doit le dire debout depuis Midi, inclusivement du Samedi jusqu'au soir inclusivement du Dimanche; ainsi que depuis le Samedi de Pâques et tous les jours suivants, jusqu'au Samedi du Dimanche de la Ste. Trinité, au temps de Pâques ou peut dire à la place l'antienne *Regina Cœli* &c., avec les versets et l'oraison *Deus qui per resurrectionem* &c. Ceux qui ne savent ni *l'Angelus* ni le *Regina Cœli* peuvent dire une fois le *Pater* et une fois *l'Ave*.

8.—Une indulgence plénière une fois par mois pour ceux qui font chaque jour, du mois un quart-d'heure d'oraison ou de méditations et pour ceux qui enseignent aux autres à la faire.— Chaque jour on gagne une indulgence de sept ans et de sept quarantaines.

9.—Une indulgence plénière pour ceux qui ayant un *Crucifix*, ou une statue pieuse, ou une médaille, ou un chapelet, bénis par quelqu'un, qui ait un pouvoir spécial du Pape pour cela (les Prêtres du Séminaire de Montréal ont ce pouvoir) sont dans l'usage de réciter chaque semaine de l'année la Couronne de notre Seigneur ou celle de la Sainte Vierge, ou l'office des morts, ou les sept psaumes de la pénitence, ou de faire le catéchisme, ou de visiter les prisonniers ou les hôpitaux, ou de dire la sainte messe, ou de l'entendre, une indulgence

plénière  
nes to  
gneur  
Apôtre  
de Sa  
saint

10  
quan  
renc  
disa  
lang  
tre  
Sem  
J. C  
ou

l  
de  
nes  
ch  
qu  
ge  
fi  
ni  
q  
e

plénière, dis je, pour ces personnes toutes les fêtes de notre Seigneur et de la Sainte Vierge, des Apôtres, de Saint Jean Baptiste, de Saint Joseph et de la Tous-saint.

10.—Une indulgence de cinquante jours pour ceux qui se rencontrant, se saluent, l'un en disant en latin ou en toute autre langue,—*Laudetur J. C.* et l'autre répondant, *in Sæcula*, ou *Semper* ou *Amen*, ou *Loué soit J. C. dans les Siècles des Siècles*, ou *Toujours*, ou *Ainsi soit-il*.

11.—Une indulgence plénière de sept ans et de sept quarantaines pour ceux qui feront le catéchisme ou le prône et aux fidèles qui y assisteront, et une indulgence plénière à ceux qui étant fidèles à cette pratique communieront le jour de Noël, de Pâque, et de la Fête de Saint Pierre et de Saint Paul.

12.—Une indulgence de trois cents jours pour ceux qui chaque jour récitent dévotement les Litanies du Saint nom de Jésus et de deux cens jours pour ceux qui chaque jour récitent celles de la Sainte Vierge.

13.—Une indulgence de cent jour pour ceux qui font quelque pieuse préparation avant de communier, ou de réciter l'office divin ou de la Sainte Vierge.

14.—Une indulgence plénière à ceux qui à l'article de la mort prononcent dévotement, s'ils le peuvent, de bouche ou bien de cœur, au moins s'ils ne peuvent parler le Saint nom de Jésus.

Pour gagner les indulgences, il faut être en état de grâce et faire ce qui est prescrit pour chaque indulgence en particulier, il faut aussi avoir intention de gagner l'indulgence, se confesser le jour même de l'indulgence ou la veille, à moins qu'on ne soit dans l'usa-

ge de  
fois la  
ne se  
cun p  
moins  
ne l'  
paix  
ces  
des  
de l'  
ordin  
inter  
cinq  
prièr  
Egl  
mar  
dul  
cou  
qué  
On  
sien  
on  
ge  
S'i  
ge  
or



ge de se confesser, au moins une fois la semaine, quand même on ne se sentirait coupable d'aucun péché mortel; communier, à moins que le bref d'indulgence ne l'exige pas, et prier pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et pour l'exaltation de l'Eglise Catholique. On dit ordinairement pour remplir ces intentions du souverain pontife, cinq *Pater* et cinq *Ave*. Ces prières doivent se dire dans une Eglise publique, ou dans le lieu marqué spécialement pour l'indulgence, entre le lever et le coucher du Soleil du jour marqué pour gagner l'indulgence.— On peut chaque jour gagner plusieurs indulgences partielles mais on ne peut gagner qu'une indulgence plénière dans le même jour, S'il se rencontre plusieurs indulgences plénières le même jour, on peut en gagner une pour soi

et appliquer les autres aux âmes du Purgatoire. Si la concession porte qu'elles sont applicables aux âmes du Purgatoire.

15.—Toutes les personnes, qui à la fin d'une retraite d'aumoins de trois jours, s'étant confessées avec douleur, et ayant communié prieront Dieu pour la propagation de la foi, &c., gagneront une indulgence plénière.

**FIN.**



